



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2024**

SÉANCE DU 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soisy-sur-École, légalement convoqués, conformément à l'article L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en salle du Conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LEFEVRE Franck, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LEFEVRE Franck, M. RUELLÉ Alain, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. LEFEVRE Gérald, Mme LE CORRE Sophie, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe, Mme GERAUD Angélique, M. M. SCHAFFUSER Patrice et M. BESSON Hervé

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme HERARD Anne-Sophie donne pouvoir à M. SCHAFFUSER Patrice

ÉTAIT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme Laure CADOT, DUJARDIN Réginald, Mme VAUTRIN Carole et M. DUFOUR Arnaud

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame LE CORRE Sophie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 6 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 7 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Lecture des pouvoirs – nombre de pouvoirs : 1

Le Quorum est constaté.

M. LEFEVRE Franck énonce l'ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2024
- 2) Révision du règlement intérieur des services périscolaires
- 3) Signature de l'attribution du marché relatif à la rénovation de l'éclairage public
- 4) Attribution d'une subvention au collège Jean Rostand de Milly-la-Forêt
- 5) Attribution d'une subvention à la réserve communale de Dannemois
- 6) Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2024

M. Patrice SCHAFFUSER demande, au nom des élus de l'opposition, le retrait des débats sur le procès-verbal de séance, mais que la bande audio soit accessible aux administrés.

M. Franck LEFEVRE porte aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2024.

DECIDE à la majorité, (7 voix pour, 3 voix contre) l'adoption du procès-verbal du 6 avril 2024.

2. Révision du règlement intérieur des services périscolaires

Monsieur Alain RUELLE, rapporteur, annonce la mise à jour pour la rentrée scolaire 2024/2025 du règlement intérieur des services périscolaires. Une révision des horaires d'accueil est prévue pour la nouvelle année scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (7 voix pour, 3 voix contre),

APPROUVE la modification du règlement intérieur des services périscolaires annexé à la présente délibération

3. Signature pour l'attribution du marché relatif à la rénovation de l'éclairage public

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2182-1 à R.2182-5,

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'analyse de l'offre effectuée par notre maître d'œuvre,

Considérant la réunion de travail pour la présentation du marché,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (7 voix pour, 3 voix contre),

AUTORISE monsieur le Maire à signer le marché relatif à la rénovation de l'éclairage public et les différentes pièces afférentes avec la société SATELEC sise

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

4. Attribution d'une subvention au foyer socio-éducatif du collège Jean Rostand de Milly la Forêt

Vu le rapport de M. Alain RUELLE,

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet pédagogique de l'établissement et afin de développer diverses aptitudes : bien être, confiance en soi, persévérance et habilités physiques :

- Association Sportive Cirque
- Sorties pédagogiques au Théâtre de Corbeil et d'Evry
- Représentations au sein du collège d'une troupe circassienne
- Activités autour des clowns au club photo du collège
- Installation d'un cirque pédagogique en résidence sur le plateau de la CC2V

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 300 € au foyer socio-éducatif du collège Jean Rostand.

PRECISE qu'elle sera versée directement sur le compte concerné à réception du RIB.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5. Attribution d'une subvention à la réserve communale de Dannemois

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € à la réserve communale de Dannemois.

PRECISE qu'elle sera versée directement sur le compte concerné à réception du RIB.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Franck LEFEVRE demande s'il y a des questions et prononce ensuite la fin de la séance à 21 H 37.

Le Maire,
Franck LEFEVRE



Le secrétaire de séance,
Sophie LE CORRE

A blue ink signature of Sophie LE CORRE, the secretary of the meeting.